



Compte rendu du Comité Technique du 21 mars

Chers collègues,

Comme nous l'avons toujours fait au cours des différents mandats, vous trouverez un compte rendu de l'ensemble des points évoqués au Comité Technique du 21 mars.

Comme à notre habitude, nous ne souhaitons pas que ce compte rendu se résume à de purs éléments de communication qui survolent quelques sujets, et vous laissent croire que vous nous devez l'eau chaude et l'électricité.

Mais un compte rendu fidèle de l'ensemble des sujets abordés et des réflexions qui ont motivé nos votes à l'image de la préparation que nous portons à ces Comités Techniques.

Ordre du jour

Le point 1 et 1.2 consistait à créer une mission d'évaluation des politiques publiques, directement rattachée au DGS et d'une mission de contrôle et d'évaluation des organismes associés (syndicat mixte, SICTIAM, SMIAGE etc.).

Nous avons peu de doute sur l'intérêt d'une telle mission tant nous sommes quotidiennement spectateurs d'un certain nombre de dysfonctionnements voire d'hérésies...

En revanche nous avons de gros doutes sur son efficacité.... Combien d'errements ou de dysfonctionnements constatés restent lettre morte, faute d'avoir la volonté d'y mettre un terme ?

Premièrement, il est dans l'air du temps de créer des missions de contrôle ou de gestion ; certes cela n'est pas toujours sans intérêt mais en général ces postes sont créés en lieu et place d'un agent qui fait le travail. De fait, ceux qui ont les mains dans le cambouis se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire et des sollicitations nouvelles....Résultats : nous avons une meilleure connaissance de ce que nous faisons mal ou pas du tout, sans pour autant se donner les moyens de régler quoi que se soit.

De plus, malgré les différentes explications, la frontière avec les missions de la MICA nous a semblé plutôt mince et mal définie.

Pour autant, les différents articles de presse concernant la gestion du SICTIAM nous interpellent...

Nous étions donc partagés et nous nous sommes abstenus.

Points 1.1

Vote pour : 6 voix (5 voix SIAT, 1 voix CFTC)

Abstention : 4 voix (3 voix CGT, 1 Voix CFDT)

Points 1.2

Vote pour : 5 voix (5 voix SIAT)

Abstention : 5 voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Point 1.3 : Évolution de l'organisation de la direction de l'autonomie et du handicap

Une présentation nous avait été faite en amont du Comité Technique, celle-ci nous a paru sincère et cohérente et les arguments développés d'une nécessaire évolution nous ont paru probant.

La volonté d'associer l'ensemble des agents qui le souhaitent à la réflexion est à saluer. Espérons que, contrairement à ce que nous avons vécu à la DSN, les différents groupes de travail pourront mener ce travail à terme.

Nous avons donc voté pour.

Vote pour : 5 Voix (3 voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Abstention : 5 voix (5 voix SIAT)

Point 2 : RIFSEEP

Il s'agissait de voter le principe de la réouverture du dossier.

Cela était une demande que nous avons émise à plusieurs reprises et encore récemment avec nos collègues de la CFTC et de la CFDT auprès du Président,(voir courrier du Président ci après) cela est aussi une forte attente des agents et notamment des agents des collèges qui sont les moins bien lotis et pour l'instant toujours exclus du dispositif.

Nous avons bien évidemment voté pour, tout en mesurant notre enthousiasme car nous avons bien conscience que le plus dur reste à faire.

Plusieurs groupes de travail associant les organisations syndicales doivent se réunir régulièrement jusqu'au mois de juin afin d'améliorer le système actuel.

La CGT y prendra toute sa place puisque c'est un sujet que nous avons beaucoup travaillé, nous étions de ceux qui ont porté un certain nombre de propositions, là où d'autres se sont toujours contentés de critiquer et de communiquer sans en porter une seule, au motif qu'elle n'avait pas à faire le travail de la DRH.

Il est vrai que cette position est plutôt confortable, mais à la CGT le travail ne nous fait pas peur.

Vote pour : 9 voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 5 voix SIAT)

Abstention : 1 voix (CFTC)

Point 3 : Adaptation des emplois de la collectivité

La proposition consistait à émettre un avis sur la suppression de 22 postes d'agents partis au SMIAGE.

Nous pensons que le maintien de ces emplois aurait permis de renforcer les services exsangues, **nous avons donc voté contre.**

Vote contre : 5 Voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Abstention : 5 voix SIAT

Point 4 : Ratio d'avancement de grade des assistants socio-éducatif, des éducateurs de jeunes enfants et des conseillers supérieurs socio-éducatifs

Le passage en catégorie A des assistants sociaux éducatifs et des éducateurs nécessite de délibérer sur les ratios de promotions pour les prochaines CAP, les ratios proposés étaient les suivants :

30% pour les agents remplissant les conditions d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe,

10% pour les agents remplissant les conditions d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

100% pour les éducateurs de jeunes enfants remplissant les conditions d'accès au grade de 1^{ère} classe,

30% pour les éducateurs de jeunes enfants remplissant les conditions d'accès au grade de classe exceptionnelle,

25% pour les conseillers socio-éducatifs remplissant les conditions d'accès au grade de hors classe.

Malgré notre demande, nous n'avons pas pu obtenir le nombre d'agents concernés par chacune des promotions afin d'avoir une vision précise du nombre de promotions que cela pouvait représenter.

Même si notre connaissance de ces différents corps nous permettait d'avoir une idée, cela nous a privé d'une analyse fine.

Sur le fond, malgré un passage en catégorie A et vu les grilles afférentes à ces nouveaux grades, nous pouvons constater qu'il s'agit d'un « petit A ».

La CGT l'a d'ailleurs maintes fois dénoncé dans les réunions au niveau national.

En conséquence, vu la démographie des agents concernés, le nombre d'agents bloqués en fin de grade et compte tenu des difficultés croissantes à exercer ces métiers, nous estimons qu'un effort aurait pu être fait sur les taux de promotion.

Si le corps des éducateurs de jeunes enfants représente peu d'agents et qu'un quota de 100 % pourra permettre un premier déblocage des carrières pour l'ensemble de ces agents, il n'en est pas de même pour les assistants socio-éducatifs, notamment pour l'accès au grade de « classe exceptionnelle » pour lequel comme nous l'avions

proposé, un taux supérieur aurait pu être appliqué, au moins de manière transitoire jusqu'en 2021 (date de la fusion des deux premiers grades).

Pour les mêmes raisons un taux supérieur pour les conseillers socio-éducatifs aurait été souhaitable.

Pour l'ensemble de ses raisons nous avons voté contre.

Vote contre : 5 Voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Abstention : 5 voix SIAT

Ratio pour les avancements d'échelons spéciaux

Nous devons nous prononcer sur le ratio donnant accès aux échelons spéciaux pour les attachés territoriaux et les ingénieurs territoriaux.

Le ratio proposé étant de 100% **nous avons voté pour.**

Vote pour : 5 Voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Abstention : 5 Voix SIAT

Idem pour les échelons spéciaux concernant les Médecins territoriaux.

Le taux proposé de 25% étant le taux maxima prévu par la loi **nous avons voté pour.**

Vote pour : 5 Voix (3voix CGT, 1Voix CFDT, 1voix CFTC)

Abstention : 5 Voix SIAT

Point 5 : Règlement particulier du temps de travail du PAL

Il nous était proposé un aménagement des horaires des agents du PAL afin d'améliorer leurs conditions de travail en période estivale.

Nous avons bien évidemment voté pour.

Vote pour : 10 (CGT, SIAT, CFDT, CFTC)

Point 6 : Fermeture exceptionnelle des services de la collectivité

Il nous était proposé de nous prononcer sur deux jours de fermeture exceptionnelle des services de la collectivité, les 31 mai et 16 août, impliquant la pose de deux jours de RTT ou deux jours de congés annuel pour ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas générer de RTT.

Afin d'accompagner cette mesure, deux jours supplémentaires de RTT pourront être générés.

Bien que cela règle un certain nombre de problèmes récurrents qui se posent toujours aux moments des ponts cela répond aussi à une demande du Préfet.

Nous aurions souhaité que cette mesure soit l'occasion de revenir concrètement sur le nombre de jour RTT qu'il est possible de récupérer. Certes, ces deux jours supplémentaires portent le nombre à 13 jours, mais deux sont imposés et nous sommes bien loin des 22 jours qu'il nous était permis de récupérer.

L'assouplissement du dispositif ne peut pas se résumer au simple intérêt de l'administration mais doit aussi répondre à ceux des agents.

Pour la CGT cela reste une revendication que nous portons, et contrairement à d'autres, nous ne faisons pas semblant de la porter.

Ceux qui en séance ont qualifié cette mesure «de grande avancée» devraient se faire un shoot d'humilité...

Qualifier «de grande avancée» une mesure qui oblige un agent à poser deux jours de congés car il ne peut pas générer de RTT, n'a rien d'enthousiasmant surtout pour les concernés...

Nous pensons qu'à minima, une solution devrait être proposée à ces agents, car même s'il ne s'agit que d'une minorité, un représentant du personnel doit avoir le souci de chacun, enfin il nous semble...

Vote contre : 4 Voix (3voix CGT, 1voix CFTC)

Vote pour : 6 Voix (5 voix SIAT, 1 voix CFDT)



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Président

Monsieur Thierry TRIPODI
Secrétaire général du Syndicat CGT
Conseil départemental des Alpes-Maritimes
B.P. 3007
06201 NICE CEDEX 3

Nice, le 25 MARS 2019

Monsieur,

Je vous ai reçu dans mon bureau le 15 mars dernier pour évoquer les dossiers qui ont été présentés au Comité technique du 21 mars, dont celui très important, sur la réforme de l'IFSE.

Comme je m'y étais engagé, une réforme de l'IFSE va être conduite au cours du 1^{er} semestre 2019. L'objectif est de redonner de la souplesse à ce dispositif, afin de valoriser les technicités particulières, les situations spécifiques et l'expérience des agents départementaux. Il s'agit également de disposer de marges de manœuvre pour répondre ponctuellement à des besoins de gestion, y compris en terme d'attractivité de recrutement pour notre collectivité. Ainsi, je vous propose de vous associer à cette démarche de révision de l'IFSE en participant à des groupes de travail qui seront mis en place tout prochainement par la DRH.

Vous avez également appelé mon attention sur d'autres dossiers, dont la révision du temps de travail. J'ai le plaisir de vous informer de ma décision, au regard du calendrier 2019, de fermer les services départementaux le 31 mai et le 16 août prochains. Ces jours non travaillés pourront être pris par les agents grâce à la possibilité notamment de générer en 2019 jusqu'à 91 heures de travail supplémentaire.

Je prends note par ailleurs de votre souhait de rouvrir les dossiers relatifs à la participation employeur à la complémentaire santé pour les agents, l'augmentation des quotas de promotion lors des prochaines réunions des Commissions administratives paritaires et du retrait sur régime indemnitaire en cas d'absence. Après avoir mené la réforme du CIA fin 2018 et à l'issue de notre réflexion sur l'IFSE programmée au 1^{er} semestre 2019, j'ai demandé au Directeur général des services de vous associer à nos réflexions sur ces sujets à la fin de l'année ou début 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles Ange GINESY

Copies :

Monsieur Olivier ANDRES
Secrétaire général du Syndicat CFDT
Monsieur Georges ASTEGGIANO
Membre conseil du Syndicat CFTC
Monsieur Jean-Claude NOIRFALISE
Secrétaire de section du Syndicat CFTC